



Communiqué syndical

Ce samedi 24 octobre 2026, près de 800 000 camarades se sont mobilisé·e·s dans toute la France **contre la vie chère et pour exiger des conditions d'étude et de vie dignes**.

Face à cette colère plus que légitime, le gouvernement d'Emmanuel Macron, l'extrême droite et leurs médias ont choisi **la stratégie du chaos**.

En dépit des déclarations présidentielles tentant de délégitimer notre droit fondamental (« *il est recommandé de ne pas manifester* »), un arsenal répressif sans précédent a été déployé. Des dizaines de manifestations ont été interdites, des parcours validés ont été modifiés à la dernière minute pour entraver les cortèges, et de nombreux manifestant·e·s ont été retenus dans des nasses illégales, gazé·e·s et placé·e·s en garde à vue.

Cette répression de l'État prend une tournure particulièrement odieuse lorsqu'elle cible la jeunesse. Le récent rapport de visite du dépôt du Tribunal judiciaire de Bobigny en date du 21 octobre 2026, rédigé par les avocat·e·s du Barreau de Seine-Saint-Denis, dévoile **des conditions de détention inhumaines et dégradantes** imposées à **des lycéen·ne·s mineur·e·s** privé·e·s de liberté :

- **couchage indigne** : aucun·e mineur·e n'a obtenu de matelas, les forçant à passer la nuit sur des banquettes inadaptées ou à même le sol avec de simples couvertures de survie ;
- **le froid** : des plaintes répétées et des tremblements sévères ont été observés chez plusieurs jeunes ;
- **hygiène déplorable** : des déchets et des bouteilles pleines d'urine souillaient les cellules avant même leur arrivée, l'accès aux sanitaires s'est fait dans la douleur, et des protections périodiques inadaptées ont été distribuées aux jeunes filles.

On tente aujourd'hui de **criminaliser les mouvements sociaux** en nous parlant de vitrines cassées pour crier à la violence.

Mais la véritable violence est ailleurs. Si l'on peut regretter les dégradations matérielles en marge des manifestations du 17 octobre, nous ne pouvons laisser les dirigeants se servir de ce prétexte pour ignorer le caractère historique du mouvement social initié par la jeunesse et rejoint par les travailleur·euse·s pour dénoncer la véritable violence qui frappe la société : celle de l'inflation asphyxiante, de la pauvreté généralisée et de l'aggravation de la fracture sociale, celle de l'exposition forcée aux pesticides

provoquant l'explosion des cancers, celle du dérèglement climatique. Ces violences-là sont bien plus destructrices.

Le patronat et le gouvernement sont responsables de l'austérité et de la vie chère, qui violentent notre quotidien. Aucune répression n'arrêtera la mobilisation.

La violence réside aussi dans les idées de l'extrême droite, le racisme et l'antisémitisme **qui tuent**. A la suite de l'attentat raciste qui a endeuillé Trappes et La Verrière, notre organisation syndicale CGT CE-CNDA adresse **toutes ses condoléances et sa solidarité aux victimes et à leurs familles**. L'émotion est immense, et elle ne fait que renforcer notre détermination à lutter contre ce danger mortel pour notre démocratie.

Par ailleurs, nous vous appelons à soutenir activement la jeunesse en lutte en vous mobilisant sur deux actions immédiates :

1. Signer et relayer la pétition exigeant les [10 mesures d'urgence pour la jeunesse](#) (plan de rénovation des établissements, embauches massives, repas à 1€, fin de Parcoursup et arrêt de la répression).
2. Exiger l'arrêt des poursuites en rejoignant la campagne [Pour l'amnistie des lycéens](#).

La grève générale doit prendre le relais.

La CGT CE-CNDA se joint à l'appel intersyndical à une **grande journée de grève et de manifestation le jeudi 5 novembre prochain**.

Nous serons également présent·e·s à **la manifestation du samedi 31 octobre**.

Ne les laissons plus tranquilles. Faisons grandir la mobilisation sociale jusqu'à satisfaction complète de nos revendications !

Chaleureusement,

Les membres de la CGT CE-CNDA

CGT CE – CNDA

Cour nationale du droit d'asile

13 Place du Général de Gaulle, 93 100 MONTREUIL

☎ : 01.48.18.43.91 (site CNDA - **Local n° 433**) / 01.72.60.58.84 (site Richelieu, CE - **Local n° 7.6**)

✉ : cgt@conseil-etat.fr

Permanences les jeudis 2 fois par mois au Conseil d'État, site Richelieu (local -1)

Et 1 fois par mois à la CNDA, site Cuvier (2^{ème} étage, bureau 238)

Vous êtes destinataire de ce message à portée syndicale conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique de l'Etat. Vous pouvez vous désabonner, à tout moment, auprès de l'organisation syndicale expéditrice de ce message afin de ne plus recevoir ses messages électroniques syndicaux.